



PROJET EDUCATIF DE L'ALSH

L'association « Ferme et Nature » soucieuse de poursuivre et compléter l'action éducative des enfants de sa communauté de communes pendant les périodes de vacances scolaires souhaite organiser un Accueil de Loisirs Sans Hébergement dénommé A.L.S.H.

Les enfants sont des adultes en devenir. Accueillir ces enfants hors de leur espace familial, c'est, créer pour eux, un lieu avec des repères, en garantissant une sécurité physique, affective et psychologique tout en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de l'association. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu et du loisir.

Les valeurs véhiculées :

Depuis quelques années, les fermes pédagogiques tendent à offrir une approche concrète de la nature et de l'environnement. L'association « Ferme et Nature » se veut être un facteur d'interactions et de cohésion autour des problématiques environnementales, sociales, économiques et culturelles. A travers l'ouverture d'une ferme pédagogique et la pratique de méthodes pédagogiques variées, « Ferme et Nature » se propose d'être un lieu d'apprentissage et de partage pour tous. Basée sur la participation active et la responsabilisation de chacun, l'association veut axer son évolution sur la démocratie, la citoyenneté et la tolérance, pour agir ensemble et permettre à chacun de s'épanouir sur une planète en bonne santé.

1. Les objectifs du projet éducatif

1.1.Éduquer par et pour la nature et l'environnement : de nos jours les sorties familiales se tournent souvent vers la culture citadine, négligeant ainsi la découverte des fermes, des forêts et autres espaces naturels. Devenus synonymes d'ennuis et d'inintérêts, ces milieux sont pourtant source de bien être, d'émerveillements et de savoirs. Permettre aux enfants de développer leur sensibilité et leurs connaissances vis à vis de ces milieux, c'est les accompagner vers leur avenir d'adultes conscients de leur environnement dans leurs choix et leurs activités.

1.2. Encourager la mixité sociale et la solidarité : notre bonne vieille planète est constituée d'un tout, apprendre à vivre ensemble fait partie de cet équilibre. « Ferme et Nature » accueille différents publics : personnes handicapées, public citoyen, public en difficultés, enfants de tous horizons... Au sein de la ferme pédagogique, il est alors possible de vivre des moments de partage en découvrant différents points de vue et personnalités. Nous sommes tous différents et c'est ce qui fait notre richesse, apprendre à se respecter et à respecter les autres est un des éléments fondateurs d'une évolution sereine. « Ferme et Nature » est un lieu de partage au sein duquel on peut apprendre à comprendre, à connaître et à respecter les différences et à s'entraider.

1.3. Favoriser le développement de l'enfant en l'accompagnant dans la découverte d'activités diverses et variées (sensorielles, artistiques, manuelles...) en lien avec la ferme, la nature et l'environnement. Une ferme pédagogique est un lieu privilégié permettant de stimuler de nombreuses compétences (psychomotrice, communication, connaissances...) et de prendre des initiatives.

1.4. Respecter les rythmes des enfants en mettant en place des démarches différenciées selon les tranches d'âges des enfants permettant ainsi à chacun de profiter pleinement des activités proposées.

1.5. Développer l'esprit citoyen à travers l'organisation et la participation à la vie de groupe : en élaborant des règles de vie en commun, en participant aux tâches de fonctionnement quotidien du centre et en étant responsable du matériel, des animaux et des locaux. L'équipe pédagogique met en place un système démocratique pour donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer, de participer aux choix des activités et trouver une place dans le groupe.

1.6. Initier à l'économie agricole : nourrir les animaux, entretenir le potager, participer aux ateliers de fabrication (laine, fromage, beurre...), sont autant d'activités permettant à l'enfant de séparer progressivement le réel de l'imaginaire. Prendre ainsi conscience de la réalité économique d'une ferme grande nature, permet à l'enfant d'appréhender l'impact lié à la consommation et l'importance d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

2. La mise en œuvre du projet

2.1. La structure

- Accueil de loisirs de 36 places ouvert aux enfants à partir de 6 ans
- L'accueil pour tous les enfants est situé à « Ferme et Nature » - route de Notre Dame des Anges, 83790 Pignans.
- Les activités se poursuivront en extérieur, dans la mesure du possible, dans l'enceinte de la ferme ou dans les espaces naturels avoisinants.

2.2. Les familles

- L'association souhaite associer les parents aux actions éducatives mises en place et affiche clairement que la structure n'est pas seulement un mode de garde.
- Les familles sont accueillies pour les formalités administratives et reçoivent un règlement intérieur qu'elles doivent signer auprès du responsable de l'association.
- Elles doivent prévoir la venue de leur enfant par réservation **minimum 3 semaines** avant le début du centre.
- Elles sont invitées à des journées portes ouvertes, fêtes, etc...
- Elles sont sollicitées pour la récupération de matériaux (emballages, tissus, carton...).
- Elles sont sollicitées pour toutes autorisations (sorties, veillées...).
- Elles sont informées en cas de difficultés avec leur enfant et sollicitées pour rappeler à celui-ci la démarche ou le fonctionnement de la structure.

2.3. L'équipe d'encadrement

- L'association se réfère aux textes de Jeunesse et Sports réglementant les accueils de loisirs en termes de quantité et de qualifications des différents intervenants auprès des enfants.
- L'accueil de loisirs est placé sous la responsabilité d'un directeur titulaire au minimum d'un BAFD. Le directeur est compris dans les effectifs.
- L'accent sera mis sur la qualification des animateurs (BAFA ou BPJEPS) ainsi que sur la fidélisation de l'équipe pédagogique au travers de formations en interne.

2.4. Le matériel

L'association est équipée de petit matériel pédagogique. La ferme pédagogique dispose d'un matériel propre à son activité qui peut être utilisé par l'ALSH.

3. Les modalités d'accueil de l'enfant :

3.1. Pendant les vacances scolaires

- Le centre de loisirs est ouvert pendant toutes les vacances scolaires (vacances d'octobre, d'hiver, de printemps, ainsi que juillet et août) selon le programme défini en septembre.
L'accueil des enfants pendant les Stages à la Ferme se fait de 8h30 à 17h30 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés.
- Les réservations sont possibles à la semaine sans repas (les familles récupèrent les enfants pour la pause pique-nique à 12h et les redépose au plus tard à 13h30).
- Les parents ayant réservé une journée complète avec pique-nique doivent préparer un pique-nique non périssable pour le repas de midi de leur enfant.
- L'accueil des enfants et des parents se fait, de 8h30 à 9h00, et les départs entre 17h00 et 17h30.
- Le responsable se réserve le droit de modifier le programme sous réserve des conditions météo, d'effectif insuffisant ou de difficultés éventuelles d'organisation.
- Les horaires peuvent être modifiées en fonction d'activités particulières ou de sorties. Ils seront communiqués par avance aux familles
- En cas d'impossibilité d'accueil (prévision météorologique dangereuse, vigilance orange météo), les familles en sont informées par voie d'affichage sur le centre de loisirs.

3.2. Les mercredis en période scolaire

- Le centre de loisirs est ouvert les mercredis en période scolaire selon le programme défini en septembre.
- L'accueil des enfants les mercredis se fait de 8h00 à 18h00.
- Les réservations sont possibles à la journée ou à la demi-journée.
- Les parents ayant réservé une journée complète avec pique-nique doivent préparer un pique-nique non périssable pour le repas de midi de leur enfant.
- L'accueil des enfants et des parents se fait de 8h00 à 9h00 et les départs de 17h00 à 18h00.
- Le responsable se réserve le droit de modifier le programme sous réserve des conditions météo, d'effectif insuffisant ou de difficultés éventuelles d'organisation.
- Les horaires peuvent être modifiées en fonction d'activités particulières ou de sorties. Ils seront communiqués par avance aux familles
- En cas d'impossibilité d'accueil (prévision météorologique dangereuse, vigilance orange météo), les familles en sont informées par voie d'affichage sur le centre de loisirs.

4. Les modalités de réservation du séjour de l'enfant

Les réservations permettent de prévoir l'encadrement et de gérer l'organisation des sorties.

Pour réserver le séjour de l'enfant :

- Des fiches de réservation sont mises à la disposition des familles. Les familles mentionnent les dates exactes et joignent le règlement correspondant par chèque. Le responsable du centre remet aux familles la facture acquittée.
- Les frais de séjour doivent être régularisés au plus tard le 1^{er} jour du séjour de l'enfant.
- Les familles n'ayant pas réservé et réglé à l'avance seront accueillies seulement si des places sont libres.
- Un programme d'activités est établi de façon hebdomadaire. Il sera affiché dans les locaux de la ferme, et sur le site internet de l'association.

5. Vie quotidienne de l'enfant

Journée type :

Temps d'accueil : Accueil – jeux libres – activités calmes

9h00-9h30 : Présentation, concertation et organisation de la journée avec les enfants

9h30-12h00 : Activités proposées par l'équipe d'animation

12h00-14h00 : Pique Nique et jeux extérieurs (Land Art)

14h00-16h30 : Activités concertées (artistiques, environnement, manuelles...) par tranches d'âge

16h30-17h00 : Goûter et échange collectif sur la journée

Temps de départ : Départs- jeux libres

- Le goûter est fourni par l'organisateur.
- Les affaires personnelles de l'enfant : nous demandons aux familles de marquer les vêtements au nom de l'enfant.
- **Nous demandons aux familles de ne pas confier d'objet de valeur à leur enfant.**
- Les traitements médicaux : Ils doivent être remis au responsable de l'accueil de loisirs avec une photocopie de l'ordonnance du médecin.
- Les sorties : les horaires de départ et d'arrivée sont fixés en tenant compte des contraintes des moyens de transport. Les repas froids sont fournis par les familles.

Nous demandons aux familles de fournir un petit sac à dos adapté à la taille de l'enfant contenant :

En été :

- 1 chapeau marqué au nom de l'enfant
- Un change éventuel
- Une crème solaire
- Des chaussures adaptées à la marche et des chaussures ouvertes

En hiver :

- Une veste de pluie
- Des bottes
- Des chaussures adaptées à la marche
- Un change

6. Les modalités de tarifs

Le Conseil d'Administration a fixé le tarif à **150€ par semaine et par enfant pour les vacances scolaires** et en **fonction du quotient familial pour les mercredis**.

Quotient Familial	Journée complète	Demi-journée
De 0 à 1000	5€	3€
De 1000 à 2000	7€	4€
De 2000 à 3000	9€	5€
Plus de 3000	13€	7€

A ce tarif se rajoute l'**adhésion annuelle à l'association** « Ferme et Nature » d'un montant de **10€ par famille**, valable de septembre à septembre.

Des réductions pourront être appliquées si une famille inscrit plusieurs enfants en même temps, ainsi que pour un enfant participant régulièrement à toutes les activités.

7. Absences de l'enfant

- En cas d'absence de l'enfant, la participation financière des familles n'est ni remboursée, ni reportée.
- En cas de certificat médical, le montant correspondant à l'absence est déduit de la prochaine facture à régler ou remboursé à la famille au cas échéant.

8. Le budget

Le budget est arrêté trimestriellement par l'association en fonction des dépenses prévisionnelles.